



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction
des politiques publiques

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Affaire suivie par Corinne BOSSIER

Tél. : 03.20.30.56.83

Fax : 03.20.30.53.71

pref-environnement-prefecture-du-
nord@nord.gouv.fr

Lille, le 23 OCT. 2015

Monsieur le directeur,

Le 29 septembre 2015, une visite d'inspection par un inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement a été réalisée sur le site de votre établissement situé sur le territoire des communes de STEENVOORDE et TERDEGHEM, soumis à autorisation.

Cette visite faisait suite à la mise en demeure prise à l'encontre de votre société en date du 6 juillet 2012.

Au regard du rapport de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement en date du 2 octobre 2015, il résulte que vous avez satisfait aux dispositions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure susvisé.

Je prends donc acte que votre société s'est mise en conformité sur les articles 35.5 et 36.1.2 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 19 juillet 2014 modifié.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de ma vive considération.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le Préfet
Le chef de bureau délégué,


Anne LAUNAY

Monsieur le directeur de la
SNC BIO RAD
3 boulevard Poincaré
BP 3
92430 MARNES LA COQUETTE

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la préfecture du Nord.

12, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.30.59.59 - Fax : 03.20.57.08.02 -
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site : www.nord.gouv.fr